



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Première Commission

4^e séance

Mercredi 10 octobre 2007, à 10 heures
New York

Président : M. Badji (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Points 88 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Antonov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation russe, de vous féliciter pour votre accession au poste que vous occupez. Je voudrais également saluer M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, qui a fait beaucoup pour trouver des solutions à la situation actuelle complexe dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Monsieur le Président, sous votre direction, un travail intéressant et important nous attend en vue d'orienter et de canaliser nos activités pour l'année à venir.

Prenant la parole le 10 février 2007 à la Conférence de Munich sur la politique de sécurité, le Président russe, Vladimir Poutine, a invité chacun à s'engager dans un débat de fond sur la situation loin d'être satisfaisante dans le domaine de la sécurité internationale. Il a souligné que « le risque de la déstabilisation des relations internationales est lié à la stagnation évidente de la question du désarmement ».

Le désarmement nucléaire est l'un des éléments essentiels nécessaires au renforcement de la sécurité internationale et de la stabilité stratégique. Au cours de

ces dernières années, nous avons constaté une réduction drastique des armes nucléaires. Ainsi, depuis 1991, l'arsenal nucléaire russe a été divisé par cinq, tandis que les stocks des armes nucléaires non stratégiques ont été réduits des trois quarts. Le Traité de Moscou sur la réduction des armes stratégiques offensives et le Traité sur la réduction des armements nucléaires stratégiques (START) sont en application. Le régime START arrivant à expiration en 2009, nous maintenons un dialogue avec les États-Unis sur un nouvel arrangement en vue de remplacer ce traité. Notre approche à cet égard est d'essayer de maintenir ce qui est utile et efficace dans le cadre de ce régime.

S'agissant du processus de désarmement nucléaire, il convient de tenir compte du lien existant entre les armes stratégiques offensives et les missiles défensifs. La mise en œuvre de plans unilatéraux pour édifier une défense antimissile mondiale perturberait l'équilibre des forces. À notre avis, le déploiement d'éléments d'un système mondial de missiles antibalistique (ABM) par les États-Unis dans la République tchèque et en Pologne, et l'apparition de ces missiles dans l'espace, iraient totalement à l'encontre du processus de désarmement.

Pour éviter le scénario bien connu « action contre-action » de la guerre froide, le Président russe, Vladimir Poutine, a avancé une autre solution, fondée sur l'interaction collective. Il a proposé de procéder à une analyse des menaces potentielles des missiles jusqu'à 2020 et d'examiner la question de la création

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



d'un système régional permettant de vérifier l'évolution de la situation stratégique. Je voudrais souligner tout particulièrement que notre proposition n'a pas pour objectif de compléter les plans des États-Unis visant à installer une base de défense mondiale ABM en Europe mais bien plutôt d'envisager une autre solution à ces plans. Selon nous, le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée continue d'être pertinent pour le maintien de la sécurité stratégique et de la stabilité. Nous demandons à tous les pays, en premier lieu à ceux dotés d'une capacité de missiles, d'examiner ensemble la possibilité de renforcer le régime de cet instrument.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération et une base pour la sécurité internationale et la stabilité. Notre haute priorité, ici, est d'assurer son renforcement et sa mise en œuvre efficace, de combler les lacunes, de faire progresser son universalité et de raffermir sa résistance. Malgré toutes les difficultés et les controverses, nous sommes satisfaits d'être parvenus à adopter une attitude constructive pour rechercher ensemble des mesures communes propres à renforcer cet instrument dans le cadre du processus d'examen du TNP. Nous devons continuer dans cette voie.

À notre avis, une interdiction des essais nucléaires renforcerait le régime de non-prolifération nucléaire. Nous appelons tous les pays dont dépend l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à ratifier cet instrument dès que possible.

Aujourd'hui, il est nécessaire de prendre des mesures supplémentaires pour accroître les garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. Nous ne désapprouvons pas l'élaboration d'un arrangement mondial destiné à fournir de telles garanties aux États non dotés d'armes nucléaires qui interdiraient le recours à l'emploi ou à la menace de ces armes, compte tenu des exceptions prévues dans les doctrines militaires des puissances nucléaires qui déterminent les conditions dans lesquelles de telles armes pourraient être utilisées.

Selon nous, l'accroissement des activités de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'universalisation du Protocole additionnel à l'Accord de garanties nucléaires avec l'Agence sont des éléments importants pour renforcer

le régime de non-prolifération. Nous demandons à tous les États qui n'ont pas encore mis en œuvre le Protocole additionnel de le faire au plus tôt.

Étant donné l'importance croissante et le rôle de l'énergie nucléaire dans le monde, nous proposons d'œuvrer ensemble sur des projets de développement de l'énergie nucléaire destinés à des programmes fiables de fourniture de combustible nucléaire sur la base d'une coopération internationale en tant que solution de rechange à la prolifération des technologies sensibles. L'un de ces projets consiste à créer des centres internationaux qui fourniraient des services liés au cycle du combustible nucléaire. En tant que première étape, le Centre international pour l'enrichissement de l'uranium a été créé en Russie.

Empêcher les armes et les matières nucléaires de tomber aux mains de terroristes est, selon nous, une tâche urgente et importante. L'Initiative mondiale de 2006 en vue de combattre le terrorisme nucléaire présentée par les Présidents de la Russie et des États-Unis est pertinente pour régler ce grave problème. Nous espérons que tous les pays partageant cet objectif se joindront à cette initiative.

Dans son intervention à la Conférence de Munich de 2007 sur la politique de sécurité, le Président Poutine a souligné que le placement d'armes dans l'espace « aurait des conséquences imprévisibles pour la communauté internationale et ne constituerait rien de moins que le début d'une ère nucléaire ».

Au cours de la session de 2007 de la Conférence du désarmement, nous avons présenté, pour examen, à nos partenaires un projet de traité sur la prévention du placement d'armes dans l'espace et du recours à l'emploi ou à la menace de la force contre les objets spatiaux. Nous appuyons le prompt rétablissement du Comité spécial pertinent à la Conférence du désarmement, qui sera chargé de rédiger le traité.

Des mesures de transparence et de confiance dans le domaine des activités spatiales permettraient de décourager ceux qui ont l'intention d'implanter des armes dans l'espace. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, la délégation russe envisage de présenter un projet de résolution portant sur les mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales. Son objectif est de contribuer à une nouvelle analyse de ces mesures.

La question de l'information sur la sécurité internationale revêt, selon nous, une autre priorité à

prendre en compte par la présente session de l'Assemblée. Nous soumettrons à l'examen de la Commission un projet de résolution sur les développements intervenus dans le domaine de l'informatique et de la télématique dans le contexte de la sécurité internationale. Son principal but est de réaffirmer l'engagement de mettre en place, en 2009, un groupe d'experts gouvernementaux en vue de poursuivre l'examen des risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité de l'information et des mesures de coopération qui pourraient être prises pour y parer. Nous espérons que le projet de résolution russe sera largement appuyé et demandons à tous les États Membres de le parrainer.

Nous estimons que tous les États Membres doivent remplir inconditionnellement leurs obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques et à toxines.

La question de la non-prolifération des missiles demande une solution. À cet égard, la principale préoccupation est l'absence d'accord international juridiquement contraignant qui limiterait la prolifération des vecteurs d'armes de destruction massive. Je rappelle à la Commission la proposition russe de créer un régime mondial de non-prolifération des missiles.

Aujourd'hui, nous devons reconnaître que le désarmement se trouve à un stade critique. La stabilité de son fondement juridique international est menacée. Il nous faut constater que certains traités ne fonctionnent pas comme il convient et que d'autres sont en train de s'éroder et de se dégrader. Nous sommes sur le point d'avoir un traité vide de sens dans le domaine des armes stratégiques. Il n'est pas possible de mettre en œuvre des traités déjà approuvés alors que les mécanismes de négociation sont partiellement paralysés. De nouveaux défis apparaissent et les mécanismes de désarmement et de non-prolifération en vigueur ne peuvent pas toujours fournir les réponses appropriées. L'un de ces défis est la menace de voir des armes nucléaires ou des matières nucléaires tomber aux mains d'acteurs non étatiques.

Le facteur force acquiert une importance croissante en matière de politique internationale. La tendance à résoudre des problèmes interétatiques par des mesures coercitives s'affirme de plus en plus, au détriment des moyens politiques et diplomatiques et des mécanismes des Nations Unies. En retour, cette situation amène un certain nombre d'États à accroître

leur capacité de défense, voire à choisir l'option nucléaire militaire.

Dans ces conditions, il est évident qu'il nous faut conjuguer nos efforts pour empêcher cette situation de se dégrader davantage, étant donné que cela aurait des conséquences catastrophiques et irréversibles pour le régime de la sécurité internationale et de la stabilité. Selon nous, l'élaboration commune d'un ordre du jour positif de désarmement offrirait de bonnes perspectives. Il s'agit là d'une tâche difficile et globale et tous les pays sans exception doivent y participer car le désarmement est, avant tout, un processus mené sur des bases réciproques. La plus haute priorité doit être de créer les conditions propres à promouvoir le désarmement, notamment à assurer une stabilité stratégique et régionale et une sécurité égale pour tous.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous assurer de l'appui de la délégation russe et de sa volonté de coopérer avec vous pour que les travaux de la Commission soient couronnés de succès.

M^{me} Asmady (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en premier lieu je voudrais vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission. Nous félicitons également les autres membres du Bureau. Ma délégation tient à vous assurer de son plein appui et de sa coopération pour promouvoir notre ordre du jour collectif sous votre direction compétente. Je voudrais également féliciter le Secrétariat pour le lancement du site Internet Quickfirst. Nul doute que cette initiative facilitera notre travail.

Ma délégation se félicite de la restructuration du Département des affaires de désarmement qui est devenu le Bureau des affaires de désarmement dans le cadre de l'engagement pris par le Secrétaire général de revitaliser l'ordre du jour du désarmement international. Je voudrais féliciter l'Ambassadeur Sergio Duarte pour sa nomination au poste de Haut-Représentant du Secrétaire général aux affaires de désarmement et affirmer l'appui constant de la délégation indonésienne aux travaux du nouveau Bureau.

L'Indonésie s'associe à l'intervention de ma délégation au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle de la délégation du Myanmar au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Malheureusement, l'avenir de la diplomatie multilatérale demeure incertain malgré les efforts diligents de la majorité de États Membres. Depuis près d'une décennie, la Conférence du désarmement n'a malheureusement pas été en mesure de mettre au point son programme de travail. La session de fond de la Commission du désarmement de 2007 s'est terminée sans recommandations substantielles. Le Groupe de travail à composition non limitée sur une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'a toujours pas pu se mettre d'accord sur les objectifs et l'ordre du jour de cette session. La première session du Comité préparatoire à la Conférence d'examen de 2010 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) s'est davantage attachée aux questions de procédure qu'aux questions de fond.

Il est impératif que des leçons soient tirés des revers constatés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Le Secrétaire général a résumé avec justesse cette grave situation lorsqu'il a dit :

« L'impasse qui existe sur ces questions de vie et de mort est tout simplement inacceptable. Nous avons besoin d'en sortir au moyen d'idées de grande portée et d'une volonté politique renouvelée pour aller de l'avant. »

Tous ceux qui aspirent à la paix et à la stabilité dans le monde ne peuvent que soutenir cet appel. Nous espérons que de nouvelles mesures seront prises dans ce sens.

Le TNP continue de jouer un rôle essentiel en tant qu'important Traité international destiné à prévenir la dissémination d'armes nucléaires, à promouvoir la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et à progresser vers l'objectif du désarmement nucléaire. Les États parties ne doivent épargner aucun effort pour mettre pleinement en œuvre les dispositions de cet instrument et pour le rendre universel.

À cet égard, ceux qui sont encore en dehors du régime devraient être encouragés à se joindre au Traité plutôt que de chercher à bénéficier d'une coopération nucléaire. Il serait plus logique que la coopération nucléaire bénéficie exclusivement aux parties au Traité. Toute coopération avec les États non parties au Traité non seulement sape le régime du TNP mais freine également la motivation des États parties prêts à respecter pleinement les dispositions du Traité, notamment lorsqu'ils se heurtent à des obstacles

toujours plus grands en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à cause de restrictions strictes imposées unilatéralement sur l'exportation de matières nucléaires.

Le processus d'examen du TNP fournit une occasion importante d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des normes mondiales de non-prolifération nucléaire. Nous espérons que le résultat de la première session du Comité préparatoire, quel qu'il ait été, servira de base aux futures sessions du Comité pour permettre à la Conférence d'examen de 2010 de déboucher sur des résultats fructueux.

Les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, qu'elles soient en possession d'États ou d'acteurs non étatiques, sont une menace pour l'humanité. Tant que ces engins dangereux existeront, le risque de les voir utilisés – accidentellement ou à dessein – continuera de saper les perspectives de paix et de sécurité internationales. Le meilleur moyen de faire disparaître le danger des armes nucléaires est de les éliminer complètement. Cet objectif n'est pas hors d'atteinte de la communauté mondiale.

Néanmoins, malgré les signes encourageants donnés par les anciens dirigeants de quelques États dotés d'armes nucléaires, certains de ces pays continuent de se soustraire à leurs obligations en matière de désarmement. Dans ce domaine, il n'existe toujours pas de volonté commune parmi les États dotés d'armes nucléaires. En général, nous estimons que les États dotés d'armes nucléaires ne font pas assez pour être à la hauteur de leurs engagements en matière de désarmement. C'est pourquoi nous continuerons de les prier de prendre toutes les mesures nécessaires pour effectuer de nouveaux progrès en matière de désarmement nucléaire de manière vérifiable et irréversible, notamment, peut-être, en demandant à la Cour internationale de Justice un avis consultatif concernant l'obligation des États en matière de désarmement nucléaire.

Les débats restent axés sur les risques de prolifération, notamment en ce qui concerne la Corée du Nord et l'Iran. À cet égard, nous nous félicitons de l'évolution positive du processus des Pourparlers à Six, notamment l'accord intervenu entre les parties, au début de ce mois, sur la deuxième phase des mesures de mise en œuvre de la Déclaration commune. De même, nous saluons le récent accord intervenu entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique

(AIEA) sur un programme de travail destiné à résoudre les questions nucléaires en suspens. Ces deux événements sont des signes encourageants montrant que la priorité est actuellement donnée aux moyens pacifiques pour régler les différends.

Pour la plupart des gens, débattre sur la non-prolifération et le désarmement revient à examiner les deux côtés d'une même médaille étant donné que ces deux éléments se renforcent mutuellement. En conséquence, il convient de traiter les préoccupations soulevées par ces questions de manière équilibrée, complète et non discriminatoire. Telle est la façon la plus judicieuse et, en fait, la seule à même de progresser dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Les défis présents et futurs ne pourront être relevés que s'ils sont traités multilatéralement avec le rôle central des Nations Unies et conformément aux conventions et accords sur le désarmement et la non-prolifération en vigueur et multilatéralement acceptés. Fondamentalement, il convient de respecter pleinement le droit international et les principes de la Charte des Nations Unies.

Nous regrettons que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires continue de s'enliser, en raison du refus de certains États dotés d'armes nucléaires d'y adhérer. En tant que signataire de ce traité, l'Indonésie estime que l'interdiction des essais nucléaires, qu'ils soient explosifs ou non-explosifs, constitue une mesure efficace en direction du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous sommes conscients de notre responsabilité et continuerons dans la voie du processus de ratification du Traité, actuellement en cours.

Nous reconnaissons que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est une mesure positive pour renforcer le désarmement nucléaire et la non-prolifération à l'échelle mondiale. À cet égard, les États parties au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, c'est-à-dire les 10 États membres de l'Association des nations du Sud-Est asiatique, ont l'intention de soumettre à l'examen de la Première Commission, à la présente session, un projet de résolution intitulé « Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok) ». Nous espérons que notre projet de résolution bénéficiera du large appui des États Membres des Nations Unies.

Les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le cadre de la réglementation de l'AIEA sont nécessaires, notamment pour les pays en développement dans leurs efforts pour améliorer le bien-être de leurs peuples. À nos yeux, la communauté internationale ne doit pas faire preuve de scepticisme à l'égard des activités de certains États parties au TNP qui mettent au point des programmes nucléaires, dans la mesure où ces programmes ne sont pas détournés à des fins militaires. Il s'agit du droit inaliénable de tous les États, pleinement garanti par le TNP. Il est important de reconnaître que l'AIEA est la seule autorité compétente pour vérifier le respect des obligations en vertu des accords de garanties et du Protocole additionnel.

L'action concertée des six présidents de la Conférence du désarmement et les débats thématiques sous la conduite des sept coordonnateurs au sein de la Conférence ont été entrepris lors de la Conférence de 2007. Cependant, l'Indonésie regrette l'incapacité de la Conférence du désarmement à se mettre d'accord sur son programme de travail, malgré les débats de fond et les consultations officielles menées cette année. Selon nous, tous les États membres devraient faire montre de souplesse pour permettre à la Conférence de travailler. Il est également essentiel de traiter de toutes les questions centrales de manière équilibrée et complète, en tenant compte des priorités de tous les États membres. À cet égard, l'Indonésie espère que la Conférence du désarmement parviendra à se mettre d'accord sur son programme de travail et entamera des négociations immédiatement.

À notre avis, l'accent mis sur la menace des armes de destruction massive et leur prolifération ne doit pas détourner l'attention de la réglementation et de la réduction des armes classiques. La prolifération de ces armes, notamment des armes légères, continue de menacer gravement la paix et la sécurité dans de trop nombreuses régions du monde. En février dernier, le Gouvernement indonésien a déposé aux Nations Unies son instrument de ratification de la Convention sur l'interdiction des mines, devenant ainsi le 153^e État partie à la Convention. En adhérant à cet instrument, l'Indonésie démontre, une fois encore, sa ferme volonté de parvenir à un régime mondial de désarmement, en général, et de créer un monde exempt de mines, en particulier. Nous espérons vivement que cette mesure sera imitée par d'autres pays qui restent encore en dehors de la Convention, notamment en Asie

du Sud-Est considérée comme l'une des régions du monde les plus touchées par les mines.

Enfin, plus que jamais il convient que les États Membres fassent preuve d'une plus grande volonté politique et intensifient leurs efforts pour surmonter tous les obstacles au désarmement mondial et à l'ordre du jour sur la non-prolifération. Nous assurons chacun de notre appui et de notre coopération pour continuer à prendre des mesures tangibles.

M. McKay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous sommes très heureux – et je le suis tout particulièrement – de vous voir présider les travaux de la Première Commission. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation pour mener à bien le programme de travail de notre Commission durant la présente session.

Pour beaucoup d'entre nous, l'élément central en 2007 a été l'effort réalisé pour inciter la Conférence du désarmement à reprendre des négociations. La proposition des six présidents a été élaborée avec soin pour répondre aux préoccupations des États. Nous approuvons l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle avancer sur la base de la proposition des six présidents « aurait une incidence positive dans le domaine de la sécurité internationale » et « démontrerait à la communauté internationale dans son ensemble que les défis futurs en matière de sécurité ne sont pas insurmontables et peuvent être traités collectivement ». (CD/PV.1071, p. 2).

Une dynamique importante s'est fait jour à la Conférence du désarmement, mais elle n'a pas encore prouvé son efficacité. Cependant, à travers l'engagement des délégations à l'égard du programme complet des activités au cours de 2007, nous avons tous eu l'occasion d'avoir un aperçu du potentiel de la Conférence à débattre des questions de sécurité internationale. Nous prions toutes les délégations de la Conférence du désarmement de tenir compte de l'appel du Secrétaire général et de faire preuve de la plus grande souplesse dans leurs initiatives pour entamer des négociations de fond le plus tôt possible en 2008.

Ma délégation a déjà fait connaître ses vues sur l'impératif du désarmement nucléaire par l'intermédiaire de l'Ambassadeur de Alba du Mexique lorsqu'il s'est exprimé sur la Coalition pour un nouvel agenda. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) nécessite un sens des responsabilités et une énergie constants de la part de tous ses États parties pour appuyer la pleine application de cet

instrument. Nous avons besoin de résultats positifs au travers des attributions du Traité pour que les débuts constructifs du processus d'examen du TNP mènent à des progrès concrets perceptibles à la prochaine Conférence d'examen, en 2010.

C'est dans cet esprit que la Nouvelle-Zélande œuvrera avec le Chili, le Nigéria, la Suède et la Suisse pour présenter à la Première Commission, à la présente session, un projet de résolution portant sur la diminution de l'état de préparation opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires. Cette initiative permettra d'accroître l'intérêt porté à la question de la levée d'état d'alerte par un grand nombre d'États au Comité préparatoire du TNP cette année et au cours des débats de la Conférence du désarmement sur le désarmement nucléaire.

Nous apprécions le travail de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de son Directeur général, Mohamed ElBaradei, en ce qui concerne la vérification des programmes liés à l'énergie nucléaire pour s'assurer qu'ils sont bien destinés à des utilisations pacifiques. Selon nous, le protocole additionnel reste la norme contemporaine de vérification et doit être, en tant que telle, une condition à la fourniture nucléaire.

La Nouvelle-Zélande continue d'être préoccupée par les questions en suspens s'agissant du programme nucléaire iranien. Le refus de l'Iran de respecter totalement les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité et de l'AIEA est décevant. Nous demandons de nouveau à l'Iran d'appliquer ces résolutions en tant que question prioritaire. La Nouvelle-Zélande préfère de beaucoup une solution pacifique et négociée sur cette question, et nous demandons à l'Iran de faire tout son possible pour qu'il en soit ainsi.

La Nouvelle-Zélande a été très inquiète de la décision de la République populaire démocratique de Corée, en octobre de l'année dernière, de procéder à un essai nucléaire. Nous espérons que les récents progrès réalisés au cours du processus plénier incluant les six parties et ceux effectués au sein du groupe de travail inciteront la République populaire démocratique de Corée à revenir au plein respect de ses obligations internationales.

Onze années se sont écoulées depuis l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Comme mon pays l'a souligné en septembre dernier au titre de l'article XIV de la Conférence, il est impératif que cet instrument entre en

vigueur. La Nouvelle-Zélande continue d'encourager vivement l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La Nouvelle-Zélande se félicite du succès de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques qui a permis aux États de se mettre d'accord sur un programme structuré d'intersession et sur des plans d'action. Nous avons particulièrement apprécié la création officielle d'un Service d'appui à la mise en œuvre avec l'approbation de tous les États parties.

Cette année marque le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. Cet instrument joue un rôle important dans le cadre du désarmement et bénéficie d'un appui quasi universel. Nous continuons de souligner que tous les stocks d'armes chimiques doivent être détruits d'ici à 2012. La Conférence d'examen de 2008 fournira aux États l'occasion de mettre au point des mesures concrètes pour garantir l'application de la Convention dans le monde actuel.

Cette année, nous célébrons le dixième anniversaire de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Il conviendra que les États œuvrent ensemble dans la période précédant la deuxième Conférence d'examen pour permettre la mise en œuvre généralisée de la Convention. Une étroite collaboration sera, notamment, nécessaire pour aider les États aux prises avec ce problème à terminer leurs opérations de déminage dans les délais prescrits. La Nouvelle-Zélande est toute disposée à appuyer les travaux de la Convention dont elle assumera, en 2008, la coprésidence pour les questions relatives à l'aide aux victimes.

Le lancement d'un processus international relatif aux munitions à dispersion a été l'une des réalisations importantes de cette année. La Déclaration d'Oslo, en février dernier, a établi des paramètres concrets, mesurables et opportuns pour établir une nouvelle convention d'ici à la fin de 2008, qui traitera des conséquences humanitaires de l'utilisation de ces munitions à dispersion. La Nouvelle-Zélande accueillera une réunion du processus d'Oslo, à Wellington, en février prochain. Nous espérons que des progrès sur les munitions à dispersion seront également possibles dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. Au cours de l'année écoulée, nous avons constaté avec satisfaction le haut niveau d'engagement des États parties à la Convention a

l'égard de la question des munitions à dispersion. Il semble que l'on reconnaisse universellement que les munitions à dispersion constituent un grave danger humanitaire. Il convient de procéder à un examen attentif pour étudier les moyens de faire face à ce danger. Nous saluons toutes les initiatives permettant de traiter les dommages causés aux populations civiles par les munitions à dispersion.

La Nouvelle-Zélande a déposé, la semaine dernière, son instrument d'acceptation du protocole à la Convention sur les armes chimiques portant sur les vestiges explosifs de guerre. Ce geste traduit notre volonté de mettre fin à la mort, aux blessures et aux souffrances résultant de la grande quantité de dispositifs non explosés et abandonnés après que les hostilités ont pris fin. Nous nous sommes félicités de l'initiative des Gouvernements canadien et suisse de parrainer une réunion officieuse sur les transferts d'armes légères. Il est généralement reconnu aujourd'hui que les obstacles au développement durable des pays en développement sont la conséquence du commerce irresponsable dans le domaine des armes à feu. Nous espérons que cette question sera examinée de nouveau l'année prochaine à la Réunion biennale des États.

Nous apprécions également grandement la nouvelle initiative annoncée lundi par l'Ambassadeur Paranhos, du Brésil, pour une plus grande transparence et un sens des responsabilités accru dans le domaine des armes nucléaires. Cette initiative va dans le sens du débat très utile sur la nécessité d'une plus grande transparence en matière d'armes nucléaires, qui a eu lieu à la Conférence du désarmement et au sein du Comité préparatoire du TNP cette année et a reçu l'appui de nombreuses délégations.

Nous avons réalisé quelques progrès en 2007 mais beaucoup reste encore à faire. Une rapide ouverture des négociations de fond au sein de la Conférence du désarmement fournirait une occasion pertinente de mettre au point une direction collective et de progresser de façon significative dans la voie du désarmement et de la non-prolifération. Un engagement renouvelé et un sens des responsabilités accru pour parvenir à des résultats positifs du cycle d'examen du TNP nous permettraient de réaliser des progrès concrets d'ici à 2010. La conclusion d'un nouvel instrument international sur les munitions à dispersion améliorerait qualitativement la protection des civils lors de situations de conflit et, comme je l'ai dit, de nouvelles initiatives prises cette année à la

Première Commission contribueraient de façon significative à améliorer la capacité de notre Commission à traiter de ces questions. Pour sa part, la Nouvelle-Zélande s'engage à œuvrer avec d'autres délégations pour prendre part à ce processus.

M. Sea (Cambodge) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Ma délégation entend vous apporter son plein appui et sa pleine coopération. Nous sommes certains que, sous votre direction avisée, nos débats seront couronnés de succès.

Le Cambodge s'associe aux interventions faites par le représentant de l'Indonésie au nom des membres du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Myanmar au nom des membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est.

Aujourd'hui, nous réussissons à fabriquer des quantités toujours plus importantes d'armes de destruction massive, mais nous réussissons beaucoup moins bien à les limiter. Il est impératif, selon nous, que tous les États respectent pleinement les instruments juridiques en vigueur, notamment le Traité sur la non-prolifération nucléaire et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, afin de bâtir un monde meilleur et plus sûr pour tous.

À nos yeux, l'élimination complète des armes nucléaires constitue la seule garantie contre l'emploi et la prolifération de ces armes. Étant pleinement engagés dans la lutte contre la prolifération de tous les types d'armes de destruction massive, le Cambodge a ratifié la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, et d'autres importants traités relatifs à cette question. À cet égard, nous nous félicitons de la déclaration de la réunion de haut niveau, tenue le mois dernier, à l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, qui a réaffirmé la volonté des États parties d'atteindre le principal objectif de la Convention, à savoir la destruction de leurs arsenaux d'armes chimiques.

Le Cambodge et les autres membres de l'ASEAN s'efforcent constamment de réduire la menace des armes nucléaires dans la région ainsi que dans d'autres régions du monde. À la quarantième Réunion ministérielle des pays de l'ASEAN, tenue en juillet dernier, nos ministres des affaires étrangères ont souligné l'importance du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et

étudié les moyens de renforcer son efficacité. Les ministres se sont également félicités de l'adoption du Plan régional d'action en vue de promouvoir l'entrée en vigueur du Traité pour pouvoir relever les défis liés à la propagation des armes nucléaires.

Les mines terrestres, notamment celles disséminées pendant la guerre, continuent d'être une grave menace pour de nombreuses nations dans le monde en développement. Ces armes meurtrières silencieuses ne sont pas seulement une entrave à la sécurité. Elles ont également une grande incidence sur l'économie et le développement, étant donné qu'elles constituent un lourd fardeau économique et social pour les gouvernements et la société. Malgré la paix revenue après des années de conflit, le Cambodge demeure l'un des pays au monde les plus touchés par les mines. C'est pourquoi mon gouvernement considère les opérations de déminage comme l'une des plus hautes priorités pour la réhabilitation et le développement de notre nation. En outre, le Gouvernement royal poursuit sa campagne par l'inclusion d'opérations de déminage dans l'ordre du jour national – objectifs du Millénaire de développement du Cambodge – et dans la Stratégie rectangulaire du Gouvernement. Jusqu'en juillet dernier, plus de 1,5 million de mines terrestres avaient été détruites dans mon pays.

Pour expliquer plus précisément la logique de ses activités de déminage, le Cambodge, en coopération avec le Canada, a accueilli en mars dernier une conférence intitulée « Déminage et incidence sur la paix et le développement ». Cette conférence constitue l'un des événements mondiaux marquant le dixième anniversaire de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines. Le Cambodge demande à tous les États de devenir parties à la Convention et de prendre la décision courageuse de renoncer définitivement aux mines.

Pour partager notre expérience avec d'autres pays également touchés par les mines, le Cambodge a, pour la deuxième fois, envoyé un groupe de 135 démineurs des Forces armées royales cambodgiennes au Soudan pour participer aux actions de déminage dans le cadre de l'opération du maintien de la paix des Nations Unies là-bas.

Les armes légères, bien que petites par nature, nous préoccupent tous vivement. Nous ne pouvons pas sous-estimer l'emploi illégal et la circulation de ces armes car elles sont également une source dangereuse de terrorisme, de violence et de conflits régionaux. À

cet égard, nous estimons que le Programme d'action des Nations Unies de 2001 sur les armes légères doit rester au centre de nos travaux communs sur cette question. Au Cambodge, le Gouvernement royal a mis au point un certain nombre de programmes allant de l'application de la loi sur la maîtrise des armements au Programme d'armes pour le développement, qui ont conduit avec succès à la saisie et à la destruction de plus de 200 000 armes légères. Dans ce contexte, ma délégation exprime sa profonde gratitude au Japon, à l'Union européenne et aux autres pays pour leur appui appréciable à ces programmes.

M. Hoang Chi Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Je suis certain que, sous votre direction, la Commission parviendra à des résultats très satisfaisants. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Ma délégation se réjouit de la nomination de l'Ambassadeur Sergio Duarte au poste de Haut Représentant du Secrétaire général aux affaires de désarmement. Nous lui souhaitons plein succès dans son nouveau et important poste.

La délégation vietnamienne s'associe pleinement à l'intervention faite lundi par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et de celle faite hier par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Nous chérissons tous la paix et la sécurité. Le désarmement joue un rôle essentiel dans la consolidation de la paix et de la sécurité. En conséquence, le désarmement général et complet est l'objectif des Nations Unies depuis leur création. Cependant, aujourd'hui, notre monde connaît encore des conflits locaux, le terrorisme et la course aux armements – la course aux armements nucléaires notamment. Les armes de destruction massive et la mise au point de leurs vecteurs continuent d'être sources de vive préoccupation pour la communauté mondiale. Cette situation est d'autant plus inquiétante que ces armes peuvent tomber aux mains de terroristes. Il est également fort décevant que peu de progrès aient été réalisés dans le domaine du désarmement au cours de ces dernières années.

Cet état de chose impose que les Membres des Nations Unies se mobilisent davantage pour la cause

du désarmement. À cet égard, nous tenons à réaffirmer notre détermination à œuvrer plus assidûment avec d'autres États Membres à la noble cause du désarmement général et complet, notamment à l'élimination de toutes les armes de destruction massive.

Pour nous, le grand défi à relever aujourd'hui est le renforcement des normes et règlements en vigueur dans le domaine du désarmement. Le Viet Nam a constamment appuyé toutes les initiatives et actions destinées à consolider les instruments de maîtrise des armements et du désarmement. À cet égard, nous voudrions souligner l'importance que revêt la conclusion de la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*, publié le 8 juillet 1996, à savoir qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est, à l'évidence, le pivot du régime mondial de non-prolifération. Sans nul doute, tous les États parties au Traité doivent souscrire pleinement à leurs obligations au titre de cet instrument. Nous prions les États dotés d'armes nucléaires de mettre en œuvre les 13 mesures concrètes contenues dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000. Nous sommes également convaincus que, dans l'attente de l'élimination complète des armes nucléaires, il convient de poursuivre nos efforts pour conclure un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. Il s'agit là d'une question de haute priorité. Un nouveau cycle du processus d'examen a commencé, et nous espérons sincèrement que les États parties au TNP mèneront une action concertée pour que cet exercice soit constructif.

Mon pays apprécie vivement le rôle que jouent l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et son système de garanties pour consolider le système de vérification du régime de non-prolifération. L'assistance aux États non dotés d'armes nucléaires pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire constitue une obligation importante en vertu du TNP. En outre, nous tenons à souligner que le TNP a confirmé le droit des pays à accéder, sans discrimination, à la recherche, à la production et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Conformément à sa politique constante de lutte pour la

paix, d'opposition à la course aux armements et de prévention de la prolifération des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, le Viet Nam a signé le Protocole additionnel à son accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique le 10 août 2007 et est ainsi devenu le 114^e État partie à cet important instrument international.

Parmi les quelques résultats obtenus dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires il convient de citer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de 1996. Le Traité promeut le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire et constitue un important instrument pour préserver la paix et la sécurité. Il est néanmoins très regrettable que, plus d'une décennie après son adoption, ce traité ne soit pas encore entré en vigueur. Nous appuyons les efforts de la communauté internationale pour parvenir à cette mise en application le plus rapidement possible.

Le Viet Nam approuve sans réserve la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-IV). Nous partageons la déception de nombreuses délégations quant à l'absence de consensus au sein du Groupe de travail à composition non limitée établi par l'Assemblée générale pour examiner les objectifs et l'ordre du jour de cette session extraordinaire, notamment la possible mise sur pied d'un comité préparatoire. C'est pourquoi nous appelons l'Assemblée générale à convoquer de nouveau le Groupe de travail pour qu'il étudie les moyens concrets permettant la tenue de la session extraordinaire le plus rapidement possible.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde ne représente pas seulement une importante contribution pour consolider la sécurité régionale et internationale, mais renforce également le régime du TNP et le processus de désarmement nucléaire complet. Nous sommes heureux de constater que de plus en plus de pays appuient cette idée. Nous espérons que les pays intéressés s'efforceront d'appliquer la résolution adoptée à la Conférence d'examen de 1995 pour que le Moyen-Orient devienne également une zone exempte d'armes nucléaires.

Au niveau régional, le Viet Nam travaille étroitement avec les autres pays de l'ASEAN pour faire de l'Asie du Sud-Est une région exempte d'armes

nucléaires. Selon nous, la participation de tous les États dotés d'armes nucléaires, à travers leur adhésion au Protocole à ce traité, est essentielle pour renforcer les mesures de confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et les pays de l'Asie du Sud-Est. Ce faisant, les États dotés de telles armes démontreraient leur engagement à l'égard du processus du TNP, tout en renforçant les assurances négatives de sécurité aux pays de la région. De nouveau, le Viet Nam se félicite de l'annonce faite par la Chine de son intention d'adhérer au Protocole annexe au Traité et demande aux autres États dotés d'armes nucléaires de faire de même. À la présente session de la Commission, les pays adhérant au Traité faisant de l'Asie du Sud-Est une zone exempte d'armes nucléaires œuvreront dans ce sens, et nous espérons obtenir le plein appui de tous les pays membres.

M. Wunna Maung Lwin (Myanmar) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, au nom de la délégation du Myanmar et en mon nom propre, je tiens à vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que, sous votre direction avisée, nous parviendrons à des résultats fructueux. Nous vous assurons de notre plein appui et de notre coopération sans réserve dans l'accomplissement de votre importante tâche. Nous félicitons également les autres membres du Bureau. Nous nous joignons aux autres délégations pour saluer le nouveau Haut-Représentant aux affaires de désarmement, M. Sergio Duarte, et lui souhaiter plein succès dans ses fonctions.

La délégation du Myanmar s'associe à l'intervention du représentant de l'Indonésie, faite au nom du Mouvement des pays non alignés, le 8 octobre 2007, devant la Commission.

Nos initiatives concernant la question des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, continuent de retenir la vive attention de la communauté internationale. Avec les autres États Membres des Nations Unies, nous nous efforçons d'atteindre l'objectif commun de l'ordre du jour du désarmement.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire. C'est pourquoi nous sommes déçus de l'absence de progrès dans la mise en œuvre de son article VI compte tenu, notamment, de l'accord de 2000 sur les 13 mesures concrètes. La Conférence d'examen de 2000 s'est terminée sans document final

substantiel. Par la suite, aucune référence au désarmement et à la non-prolifération nucléaires n'a figuré dans le Document final du Sommet mondial de l'Assemblée générale de 2005. Cette année, la première session du Comité préparatoire à la Conférence d'examen de 2010 s'est tenue à Vienne. Nous espérons que le Comité préparatoire est un bon départ pour la Conférence d'examen. Le Myanmar a constamment affirmé que les deux processus de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

L'existence des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, continue de poser la plus grande menace à l'humanité. Dans le climat alarmant actuel, des rapports montrent que des stocks importants d'armes nucléaires existent toujours. Pour le Myanmar, l'élimination complète de ces armes est la seule garantie absolue contre le recours à la menace ou à l'emploi de telles armes. C'est pourquoi nous avons présenté, tout au long de la dernière décennie, un projet de résolution complet demandant aux États dotés d'armes nucléaires de procéder à la réduction progressive de la menace nucléaire en vue de parvenir à l'élimination complète de ces armes. À la présente session, le Myanmar présentera une nouvelle fois un projet de résolution sur le désarmement nucléaire. Nous espérons vivement que ce texte continuera de recevoir le large appui des États Membres, tout comme les projets de résolution similaires présentés les années précédentes.

Le Myanmar a toujours souligné l'importance d'une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Plus de 10 ans se sont écoulés depuis l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cet instrument jouit aujourd'hui d'un appui quasi universel puisque 177 États l'ont signé et que 140 d'entre eux l'ont ratifié. Nous demandons à tous les États, notamment aux États dotés d'armes nucléaires, qui ne l'ont pas encore ratifié de le faire le plus rapidement possible. La Déclaration adoptée à la Conférence de facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de 2005, la troisième Déclaration ministérielle commune d'appui au Traité en 2006, et la Déclaration finale de la cinquième Conférence sur la facilitation de l'entrée en vigueur de cet instrument, tenue en septembre 2007, sont des éléments dans ce domaine.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde est une mesure constructive à l'égard des objectifs du désarmement nucléaire mondial et de la non-prolifération à l'échelle mondiale. Cette année marque le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Pour célébrer cet événement, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) présentera, à la présente session, un projet de résolution intitulé « Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok) ». Le Myanmar, avec d'autres États membres de l'ASEAN, parrainera ce projet de résolution. Nous invitons les pays membres à appuyer ce texte.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est une autre question qui touche directement la paix et la sécurité mondiales. Cette question est au cœur des travaux de la Conférence du désarmement. Selon nous, l'utilisation de l'espace par les nations, à des fins pacifiques ou autres, est une préoccupation commune à toutes les nations. La Conférence du désarmement a un rôle de premier plan à jouer dans l'étude de cet important sujet. Depuis plusieurs années, le Myanmar parraine le projet de résolution sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace présenté annuellement par l'Égypte et Sri Lanka à l'Assemblée générale. De même, nous appuyons le projet de résolution sur les mesures de transparence et de confiance en matière d'activités spatiales, parrainé par la Fédération de Russie. Ces résolutions ont bénéficié du large appui des États Membres.

Il convient, selon nous, de négocier et de mettre au point aussi rapidement que possible un instrument international juridiquement contraignant destiné à prévenir la militarisation de l'espace, étant donné l'insuffisance des instruments en vigueur pour traiter cette question de manière approfondie.

Tout en mettant l'accent sur la nécessité de traiter la question des armes de destruction massive, nous ne devons pas oublier la menace posée par les armes légères. Chaque année, des centaines de milliers de personnes en sont victimes. Nous attachons une grande importance au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Les deux questions essentielles relatives au problème du commerce illicite des armes légères – c'est-à-dire le contrôle strict sur la détention privée d'armes légères et la prévention de fourniture d'armes légères à des

groupes non étatiques – doivent être étudiées de façon rigoureuse. Le Myanmar, avec d'autres membres de l'ASEAN, œuvrera aux niveaux régional et international pour la mise en œuvre efficace du Programme d'action.

Quant aux travaux de la Conférence du désarmement, ma délégation regrette que les États membres n'aient pas réussi, jusqu'à présent, à se mettre d'accord sur un programme de travail de fond. La Conférence du désarmement étant la seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement, nous espérons sincèrement que les parties intéressées réaffirmeront leur attachement au processus de désarmement et feront preuve de la volonté politique nécessaire pour sortir de cette impasse.

La présente session de la Première Commission se tient au moment même où le Secrétaire général met l'accent sur la revitalisation de l'ordre du jour du désarmement international. Nous nous félicitons de cette démarche et continuerons d'œuvrer pour atteindre l'objectif du désarmement.

M. Malmierca Diaz (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir de vous voir diriger les travaux de la Première Commission. Je vous félicite au nom de la délégation de Cuba pour votre élection et vous souhaite tout le succès possible. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Cuba appuie sans réserve l'intervention faite, le 8 octobre, par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Commission se réunit pour la première fois depuis le changement intervenu dans les structures du Secrétariat en matière de désarmement. Le Département des affaires de désarmement a cessé d'exister pour faire place au nouveau Bureau des affaires de désarmement. Dans ce cadre, un poste de Haut-Représentant aux affaires de désarmement a été créé. Je saisis cette occasion pour féliciter M. Sergio de Queiroz Duarte pour l'excellent travail qu'il a réalisé depuis son entrée en fonction. Lorsque le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale ses propositions de restructuration, il a souligné sa volonté de faire du désarmement l'une de ses plus hautes priorités. C'est pourquoi nous avons toute raison de croire que les récents changements permettront de réaliser des progrès sur les importantes questions dont s'occupe la Première Commission et que le rôle central

des Nations Unies en matière de désarmement sera renforcé.

Alors que nous faisons ici des déclarations et affirmons notre attachement à la paix et au désarmement, au dehors la réalité est bien différente. Loin de décroître, les dépenses militaires augmentent chaque année à un rythme accéléré. Ces dépenses ont déjà atteint le montant record de 1 milliard 204 millions de dollars, soit 37 % de plus qu'il y a 10 ans. Cet état de chose est dû principalement à la spectaculaire augmentation du budget militaire des États-Unis. À lui seul, ce pays consacre en armements l'équivalent des dépenses du reste du monde, et produit 63 % de toutes les armes vendues sur la planète. Cette situation prend place dans un climat international de plus en plus marqué par l'hégémonie, l'unilatéralisme, l'interventionnisme – direct ou déguisé – l'insécurité pour les pays les plus faibles et la tentation d'appliquer la doctrine de l'emploi préventif de la force devient de plus en plus notoire.

La sombre vérité est que l'objectif du désarmement général et complet est devenu une chimère. Au lieu du désarmement nucléaire – qui est et continuera d'être la principale priorité dans le domaine du désarmement, comme en ont convenu les Nations Unies il y a près de 30 ans – on assiste à l'accumulation d'armements et à la fabrication de nouvelles armes et de systèmes d'armements perfectionnés. Alors que des ressources sont gaspillées à cet effet, certains disent en toute hypocrisie qu'il n'y a pas d'argent pour s'attaquer aux très graves problèmes mondiaux résultant de la pauvreté et de la marginalisation. Cette assertion est complètement fautive. Avec seulement 10 % des dépenses militaires actuelles, les objectifs du développement du Millénaire pourraient être atteints. Avec les ressources consacrées aujourd'hui aux armements, on pourrait alimenter pendant un an les 852 millions de personnes affamées dans le monde ou fournir des médicaments pendant 40 ans aux 40 millions de malades atteints du sida.

Cuba propose de consacrer au moins la moitié des dépenses militaires actuelles aux besoins du développement économique et social par l'intermédiaire d'un fonds géré par les Nations Unies. Les pays du Mouvement des non alignés soumettront une nouvelle fois à l'examen de la Commission un projet de résolution sur la relation entre le désarmement et le développement. Nous espérons que le seul pays à s'être exprimé contre le projet de résolution l'année dernière reconsidérera sa position.

Malgré la fin proclamée de la guerre froide, 30 000 armes nucléaires existent encore dans le monde, et plus de 12 000 d'entre elles sont prêtes à être employées immédiatement. Les programmes de modernisation des armes nucléaires n'ont pas été stoppés. L'existence même des armes nucléaires et de doctrines approuvant leur détention et leur utilisation menace gravement la paix et la sécurité internationales. Cuba rejette la position de certains qui tentent d'ignorer ou de minimiser la pertinence du désarmement nucléaire et laissent entendre que le problème de la non-prolifération serait lié non pas à l'existence des armes nucléaires mais au comportement bon ou mauvais des détenteurs de telles armes.

Cette année s'est tenue la première session du Comité préparatoire à la Conférence d'examen de 2010 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cette réunion a été à tout le moins un lieu d'échanges de vues. En d'autres temps, peut-être, cette situation n'aurait donné lieu à aucun commentaire, mais compte tenu de l'impasse actuelle et des mesures rétrogrades prises dans le domaine du désarmement, beaucoup pensent que le fait même d'avoir eu l'occasion de s'exprimer est en soi un succès. Cuba rejette l'application sélective du TNP et saisit cette occasion pour se féliciter du rôle actif et positif joué par les organisations non gouvernementales dans cette réunion et dans d'autres tout aussi pertinentes.

Les questions liées au désarmement nucléaire et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ne peuvent continuer à être laissées de côté alors que la priorité est donnée à la non-prolifération horizontale. Le droit inaliénable des États à l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire doit être pleinement respecté. L'absence de progrès dans l'application des 13 mesures concrètes agréées en 2000 doit être examinée sans délai par la Première Commission. De même, nous devons nous pencher sur le retard pris dans l'élaboration d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. Nous devons entreprendre un examen approfondi et prendre des mesures concrètes pour empêcher certains pays de continuer à mettre au point et à utiliser des armes classiques de plus en plus perfectionnées et de plus en plus meurtrières. De même, la Commission ne peut continuer à faire fi des questions qui préoccupent légitimement la communauté internationale, tel l'emploi d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri.

Comme le Mouvement des non-alignés le déclare depuis longtemps, il est essentiel de convoquer sans plus de retard une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-IV). Le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner cette question s'est réuni cette année. Malheureusement, il n'a pas été en mesure de remplir son mandat. Le seul pays à s'être exprimé contre le projet de résolution présenté à ce titre l'année dernière a clairement manifesté son opposition à la convocation d'une quatrième session extraordinaire, empêchant ainsi toute possibilité de consensus. Dans les prochains jours, les pays non alignés présenteront un nouveau projet de résolution sur cette question. Espérons que les États-Unis ne continueront pas à s'opposer aux intérêts légitimes des 191 autres États Membres.

Je terminerai en renouvelant la volonté de la délégation cubaine de contribuer, dans toute la mesure possible, au succès des travaux de la Commission.

M^{me} Blum (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que, grâce à vos qualités professionnelles et personnelles, nos travaux seront couronnés de succès. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

De même, ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue au nouveau Haut Représentant aux affaires de désarmement, l'Ambassadeur Sergio de Queiroz Duarte, un représentant de la région d'Amérique latine dont les connaissances dans le domaine du désarmement sont appréciées de tous. Nous lui souhaitons tout le succès possible durant son mandat à la direction du Bureau.

Les questions d'ordre général du plus haut intérêt pour ma délégation ont été amplement évoquées au cours de ce débat par les délégations de l'Indonésie, au nom du Mouvement des non-alignés, et de la République dominicaine, au nom du Groupe de Rio. La Colombie s'associe à ces deux interventions. Nous nous associons également à l'intervention que fera, au cours des débats thématiques de la Première Commission, la délégation de l'Uruguay, au nom du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et de ses États associés.

La présente session de l'Assemblée générale étant la première à se tenir depuis la prise de fonctions du nouveau Secrétaire général, le 1^{er} janvier 2007, ma

délégation tient également à le féliciter pour l'impulsion qu'il a donnée aux questions de désarmement, notamment par les réformes qu'il a entreprises dans l'ancien Département aux affaires de désarmement. Selon nous, les problèmes découlant du désarmement méritent notre pleine attention dans le processus de réforme de l'Organisation, et nous nous félicitons des résultats obtenus grâce aux changements actuellement en cours avec la création du nouveau Bureau aux affaires de désarmement. À cet égard, la Colombie est également convaincue de la nécessité de revitaliser la Première Commission et de s'efforcer d'obtenir des résultats plus efficaces en rationalisant le temps et les ressources disponibles pour de nouvelles approches méthodologiques.

Les problèmes liés au commerce illicite des armes légères ont toujours le même caractère de gravité. Chaque année les armes légères coûtent la vie à des milliers de personnes partout dans le monde, et beaucoup reste à faire pour progresser dans les stratégies conçues pour prévenir, combattre et éradiquer ce fléau préoccupant. L'accumulation excessive et l'emploi sans discrimination de ces armes sont un facteur de déstabilisation dans de nombreuses régions. Différentes initiatives dans le domaine du désarmement ont eu un effet bénéfique, et la Colombie peut en témoigner en citant des exemples de villes, telles Bogota et Cali, où des campagnes publiques en faveur du désarmement ont conduit, depuis les années 90, à une diminution substantielle du pourcentage de crimes commis à l'aide d'armes légères et du nombre de leurs victimes.

Je voudrais également souligner le fait que, cette année, la Colombie coordonne le groupe de travail créé dans le cadre du processus de Genève sur les armes légères pour contribuer à mettre au point des mécanismes efficaces et identifier les besoins des États, compte tenu des ressources existantes pour l'application du Programme d'action. Nous sommes certains que cet exercice, auquel de nombreux États membres ont pris une part active avec les représentants du Bureau aux affaires de désarmement et les membres de la société civile, permettra d'enrichir le débat et les échanges de vues sur cette importante question.

À la présente session, ma délégation a l'intention, avec le Japon et l'Afrique du Sud, de présenter un projet de résolution intitulé « Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ». Au cours des années précédentes, des textes allant dans le même sens ont bénéficié du large appui des États membres. À

la dernière session de l'Assemblée un projet de résolution similaire a obtenu l'un des plus grands nombres de voix parmi tous les textes présentés à la Première Commission. Nous espérons que les délégations continueront d'appuyer le projet proposé cette année.

La Colombie tient à réaffirmer sa position sur la nécessité de disposer d'un instrument juridiquement contraignant sur les armes classiques qui permette de maîtriser le marché des armes légères à tous les échelons de sa chaîne de production et de commercialisation et de mettre fin au détournement de ces armes par des voies illicites. À cet égard, mon pays a participé activement aux débats portant sur la négociation d'un traité relatif au commerce des armes, et nous avons présenté nos vues sur le sujet au Secrétaire général. Nous sommes certains que le Groupe d'experts gouvernementaux récemment constitué parviendra à des résultats tangibles dans ce domaine.

Nous apprécions l'activité menée au sein du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour – notamment le possible établissement du comité préparatoire – d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-IV), et nous félicitons l'Ambassadeur Alfredo Labbé, du Chili, pour l'action inlassable qu'il mène en sa qualité de Président.

À notre avis, les questions examinées pendant les séances nous ont permis de mieux mettre en évidence la nécessité d'œuvrer ensemble pour parvenir au consensus sur ce sujet. La situation mondiale actuelle exige la convocation d'urgence d'une nouvelle session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement dans l'espoir de parvenir à des résultats tangibles tels ceux obtenus durant la première session extraordinaire tenue en 1978.

En ce qui concerne les zones exemptes d'armes nucléaires, ma délégation s'associe à la célébration du quarantième anniversaire, cette année, du Traité de Tlatelolco. Ce traité a permis à la région d'Amérique latine et des Caraïbes d'être pionnière en matière de création de telles zones et de contribuer ainsi à la stabilité d'une des grandes régions de notre planète. Toute action visant à créer et à consolider des zones exemptes d'armes nucléaires va dans le sens de l'objectif commun du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. La Colombie se félicite

également du travail du Centre des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège est à Lima, et qui, au long de ses 30 années d'existence, a encouragé des activités et des stratégies de grande importance pour les États de la région.

Ma délégation interviendra brièvement ultérieurement sur d'autres questions de l'ordre du jour au cours des débats thématiques.

M. Faria (Angola) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous présente mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Commission et vous assure de notre totale confiance en votre direction sage et compétente des travaux pour atteindre les objectifs de la Commission, notamment le renforcement de l'ensemble du mécanisme de désarmement. Mes félicitations s'adressent également à M. Sergio Duarte, dont nous apprécions vivement la nomination au poste de Haut Représentant aux affaires de désarmement.

Je me félicite tout particulièrement de la participation des représentants de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation mondiale des douanes. Ces organisations internationales jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du processus, grâce notamment à l'expérience qu'elles ont acquise dans les régions couvertes par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et à leurs programmes d'aide pour faciliter la mise en œuvre de la résolution.

L'adoption de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité a été, certes, un grand pas en avant dans la lutte contre la menace à la paix et à la sécurité internationales due à la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs. Cependant, pour une mise en œuvre efficace de cette importante résolution, les institutions internationales, régionales et sous-régionales ont un important rôle à jouer en aidant les pays en développement dans leurs efforts à cette fin.

Nous saisissons cette occasion pour renouveler notre appui à la promotion de la stabilité internationale. En outre, nous sommes convaincus qu'il convient de renforcer le suivi de l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour progresser vers un processus de désarmement nucléaire et mettre un terme à l'actuelle course aux armements.

En ce qui concerne mon pays, je soulignerai que la récente création d'une commission nationale et d'autres mesures juridiques adoptées par notre parlement montrent à l'évidence la voie dans laquelle le Gouvernement angolais s'est engagé pour maîtriser la course aux armements.

Le commerce illicite des armes légères est également une source de grande préoccupation sur le plan international, notamment en raison de ses liens avec les conflits armés, la déstabilisation politique et internationale et la criminalité transnationale organisée. En tant que pays récemment sorti d'une situation de conflit, l'Angola suit avec inquiétude la menace croissante que font peser les armes légères sur la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous devons traiter collectivement la question du commerce illicite et de la prolifération de ces armes.

En outre, en tant que pays lourdement touché par les mines, l'Angola accorde une haute priorité aux opérations de déminage et souligne l'importance que revêt l'aide fournie par la communauté internationale et les organisations internationales non gouvernementales engagées dans l'éducation et la prévention des accidents causés par les mines, qui ont déjà fait des milliers de victimes.

Un des enseignements tirés de notre propre expérience en tant que pays récemment sorti d'une situation de conflit est la nécessité d'élaborer un mécanisme approprié permettant de réunir les donateurs et de concrétiser les engagements et la volonté politique affichés. À cet égard, je tiens à exprimer notre sincère gratitude à tous les donateurs pour l'aide internationale reçue et j'espère qu'ils continueront à répondre de façon positive à nos besoins.

Pour terminer, je tiens à dire à nouveau que ma délégation s'associe à la position commune africaine au regard de la prolifération et du commerce illégal des armes légères. Elle s'associe également à tous les efforts menés sur le plan international pour promouvoir la paix et la stabilité, notamment à travers la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs.

M. Mansour (Tunisie) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord, au nom de la délégation tunisienne, à vous présenter, ainsi qu'à votre pays frère, le Sénégal, mes félicitations les plus sincères pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je tiens également à vous assurer du soutien et de la

coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre mission afin que nos travaux aboutissent à des résultats tangibles. Nous sommes convaincus que vos qualités et votre expérience diplomatique contribueront au succès de nos travaux. De même, je tiens à présenter mes félicitations à M. Sergio Duarte et à son pays, le Brésil, pour sa désignation en tant que Haut Représentant aux affaires de désarmement.

Ma délégation s'associe, ici, à l'intervention faite au nom du Mouvement des non-alignés, ainsi qu'à celle faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des pays africains.

Nous nous réunissons à un moment critique pour examiner les progrès accomplis dans le domaine du désarmement. Ma délégation tient, à cet égard, à souligner les principaux points suivants : la Tunisie a toujours considéré que la course aux armements se fait aux dépens des besoins les plus élémentaires des populations civiles. Elle a toujours considéré judicieux l'affectation des ressources consacrées à des fins militaires au profit des activités de développement et de croissance économique. Cela étant, les difficultés qui persistent et entravent le processus multilatéral de désarmement ne doivent aucunement, faut-il le souligner, nous empêcher de croire que les solutions multilatéralement concertées, conformément à la Charte des Nations Unies, continuent d'offrir le meilleur moyen de régler durablement de nombreuses questions de désarmement et de sécurité internationale.

L'année 2007 a connu le démarrage du processus préparatoire de la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) prévue en 2010. Dans ce cadre, et malgré les résultats somme toute modestes de la première session du Comité préparatoire, tenue à cet effet à Vienne en mai 2007, nous continuons de nourrir l'espoir que les deux prochaines sessions de ce comité pourront nous permettre de parvenir à une entente commune sur les principaux points d'achoppement découlant de la mise en œuvre du TNP.

Dans cette perspective et en procédant à l'évaluation de la situation du désarmement nucléaire depuis plusieurs décennies, force est de constater l'absence de progrès significatifs dans ce domaine. Nous restons hélas! encore très loin de l'objectif fixé par l'article 6 du TNP en ce qui concerne le désarmement nucléaire et le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Dans ce cadre, nous rappelons les appels lancés en

faveur de la pleine application des engagements pris, sans équivoque, par les États dotés d'armes nucléaires lors de la Conférence d'examen de 2000, de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux. Nous espérons aussi que cette promesse sera honorée à la faveur d'un processus accéléré de négociations en vue de mettre en œuvre des mesures concrètes de désarmement nucléaire. Pour leur part, les États non dotés de l'arme nucléaire sont en droit de demander à bénéficier, d'ici là, de garanties efficaces contre l'emploi ou la menace de ces armes.

Dans le même esprit, l'une des principales mesures visant à donner effet aux dispositions du TNP consistait à conclure les négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La non-entrée en vigueur de ce traité, jusqu'à présent, 11 ans après son adoption, constitue un motif d'inquiétude. Aussi convient-il de relever l'importance de l'entrée en vigueur de ce traité et la réalisation de son universalité. Tel a été le message fort de la réunion qui a eu lieu les 17 et 18 septembre 2007 à Vienne, à laquelle ma délégation a pris part, et qui a été consacrée à la facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Ma délégation se réjouit de l'impulsion qui a été donnée à la Conférence du désarmement à Genève ces deux dernières années en vue de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouvait. Je saisis cette occasion pour dire à nouveau à la Commission combien la Tunisie mesure l'honneur qui lui échoit de présider la Conférence du désarmement en 2008. Je tiens à cet égard à assurer la Commission de la pleine détermination de ma délégation à mener à bien les travaux de la Conférence du désarmement afin de saisir le « momentum » qui prélude à l'entente sur un programme de travail de la Conférence en 2008. À cet égard, je saisis l'occasion pour rendre un hommage particulier à M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, pour sa disponibilité et son engagement dans ce cadre.

Relancer le processus du désarmement au niveau multilatéral est pour nous l'un des défis importants qui nous interpelle de manière collective. Dans cette perspective, nous estimons qu'il est temps de convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement en vue d'identifier les moyens pour atteindre cet objectif. Dans ce cadre, nous espérons que le Groupe de travail à composition non limitée sur cette question, qui a entamé l'été dernier un cycle de consultations de trois

sessions, sera reconduit et réussira à formuler des recommandations dans ce sens.

L'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les États d'une région donnée ainsi que la création de zones exemptes de tout armement de destruction massive représentent un moyen important pour promouvoir la non-prolifération et le désarmement à l'échelle tant régionale qu'internationale. Dans ce cadre, le Moyen-Orient reste l'une des zones les plus concernées en raison surtout du refus de certaines parties de se joindre au TNP et de placer leurs installations nucléaires sous le régime des garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et ce malgré les nombreux appels des autres États de la région ainsi que les appels de l'Assemblée générale dans ses multiples résolutions consacrées à cette question. À cet égard, nous appelons la communauté internationale, et notamment les puissances influentes, à prendre des mesures urgentes et concrètes pour la création d'une telle zone.

Conscient de toute l'importance que revêt la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de ses effets évidents pour la paix et la sécurité internationales, mon pays qui a ratifié avec célérité cette convention et a achevé la destruction de stocks de mines antipersonnel, exprime l'espoir de voir tous les États parties participer à ce processus en vue de la réalisation des objectifs de cette convention, ainsi que la réalisation de son universalité.

De même, nous nous félicitons du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et nous appelons à la réalisation de ses objectifs et dispositions et en particulier en matière de coopération internationale dans le domaine des activités chimiques à des fins pacifiques. Sur un autre plan, nous saluons les progrès importants réalisés lors de la dernière Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques et à toxines tenue fin 2006 et nous espérons que la dynamique engagée lors de cette conférence aboutira au renforcement de la Convention et à la réalisation de ses objectifs.

Mon pays contribue activement aux efforts déployés par les pays de la Méditerranée en vue de faire face d'une manière globale, coordonnée et concertée aux défis qui leur sont communs, avec pour objectif de faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échange et de coopération, garantissant

ainsi la paix, la stabilité et la prospérité dans la région. Également fidèle à sa dimension africaine, la Tunisie qui s'emploie à soutenir la marche de l'Union africaine et la mise en place de ses institutions et contribue, depuis les années 60, aux opérations de maintien de la paix dans le monde, est présente, particulièrement en Afrique à travers sa participation à plusieurs opérations de maintien de la paix sur le continent.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour souligner que la Tunisie continuera à assumer son rôle en faveur de la cause de la paix et du désarmement. Monsieur le Président, nous réitérons notre disposition à coopérer pleinement avec vous et avec les membres du Bureau tout en souhaitant plein succès aux travaux de la Commission.

M^{me} Jahan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection bien méritée. Je suis certaine que, sous votre direction compétente, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. De même, nous félicitons l'Ambassadeur Sergio Duarte pour sa nomination au poste de haut-représentant aux affaires de désarmement.

Ma délégation s'associe à l'intervention faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés. Néanmoins, je voudrais ajouter les observations suivantes.

Le Bangladesh estime que la plus grave menace qui pèse sur l'humanité provient de l'existence continue des armes de destruction massive. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont les pierres angulaires du régime mondial de non-prolifération nucléaire et de désarmement. Nous devons veiller à la pleine universalité du TNP, du Traité sur l'interdiction des essais nucléaires et des autres instruments internationaux, sans exception. Il est vraiment regrettable que le processus du TNP, commencé en 1968, n'ait pas été à la hauteur des attentes qu'il avait fait naître. Le Traité, signé par la quasi-totalité des pays du globe, fournit la garantie que, tandis que les nations non dotées d'armes nucléaires renonceraient à se doter d'armes nucléaires, les nations qui en sont dotées se débarrasseraient de leurs propres arsenaux nucléaires. Cependant, le manque de volonté politique de quelques-uns a assombri la perspective de faire du monde un lieu plus sûr. De même, en ce qui concerne le Traité

d'interdiction complète des essais nucléaires, il n'y a guère eu d'évolution au cours des années récentes.

Néanmoins, quelques lueurs d'espoir apparaissent. Selon nous, la volonté aidant, il est possible de consolider le résultat de la première session du Comité préparatoire à la Conférence d'examen du TNP de 2010, tenue à Vienne au début de cette année. Cependant, il nous faut redoubler d'efforts pour que le Traité garde toute sa pertinence et toute sa force. Nous tenons à souligner que l'article IV du TNP garantit le droit inaliénable de tous les États à mettre au point, rechercher, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ces garanties doivent s'appliquer sans discrimination, en respectant le droit des États non dotés d'armes nucléaires à l'utilisation de l'énergie et des technologies nucléaires à des fins pacifiques.

En vertu de sa Constitution, le Bangladesh est attaché au désarmement et à la non-prolifération. C'est pourquoi notre attitude en matière de désarmement et de non-prolifération est irréprochable. Nous avons consciemment et inconditionnellement décidé de rester un pays non doté d'armes nucléaires. Dans le cadre de l'Annexe 2, le Bangladesh est la première nation de l'Asie du Sud à avoir signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes partie à la plupart des traités relatifs au désarmement, notamment au TNP, au Traité d'interdiction des essais nucléaires, à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Nous avons également conclu un accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), notamment le Protocole additionnel. Ce sont là des preuves tangibles de notre attachement indéfectible à l'objectif du désarmement.

Cette année marque le dixième anniversaire de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Ayant été l'un des premiers à signer et à ratifier cet instrument, le Bangladesh n'a jamais cherché à fabriquer, acquérir ou utiliser des armes chimiques et biologiques. En fait, nous avons toujours condamné l'emploi de telles armes de destruction massive contre l'humanité et l'environnement. Le Bangladesh a

toujours appuyé l'action menée par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en vue de faire de la Convention un instrument complet, non discriminatoire, vérifiable et, en fin de compte, universel pour permettre l'élimination des armes chimiques de la surface du globe.

Le fait que de nombreux civils, notamment des femmes et des enfants, continuent d'être victimes des mines antipersonnel dans des situations de conflit et d'après conflit dans le monde nous préoccupe vivement. Nous demandons aux États qui ne le sont pas encore, de devenir parties au Traité sur l'interdiction des mines. Pour sa part, le Bangladesh a détruit tous ses stocks de mines terrestres conformément à son engagement à l'égard de ce traité. Nous prions instamment la communauté internationale de fournir une assistance aux opérations de déminage et à la réinsertion des victimes.

À notre avis, le moment est venu d'entamer des négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles. Nous espérons que, lors de la prochaine session de la Conférence du désarmement, des négociations seront ouvertes et qu'un accord sera conclu sur l'élimination complète de ces matières.

Nous sommes également préoccupés par la mise au point continue et le déploiement de systèmes de défense de missiles antibalistique et l'élaboration de technologies militaires de pointe pouvant être déployées dans l'espace. Le Bangladesh renouvelle son appel pour la reprise des travaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans le cadre de la Conférence du désarmement. Nous accordons pleinement crédit aux initiatives régionales en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Les mesures de confiance découlant de l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires peuvent contribuer de manière significative à la réalisation de cet objectif. Nous nous félicitons de la récente création de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale par cinq États d'Asie centrale et apprécions toutes les zones exemptes d'armes nucléaires existantes. Nous appelons à la création de zones semblables en Asie du Sud, au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde.

La nucléarisation de l'Asie du Sud préoccupe particulièrement mon pays. Nous prions l'Inde et le Pakistan de renoncer à leur option nucléaire et d'adhérer au TNP. Israël doit également faire de même au Moyen-Orient. Selon nous, la récente tendance vers des accords bilatéraux sur l'utilisation de l'énergie

nucléaire à des fins civiles ne devrait en aucun cas nuire à la cause du désarmement nucléaire. Nous demandons l'accès universel aux accords de garanties intégrales et aux protocoles additionnels comme ceux qui ont eu, jusqu'à présent, un effet dissuasif sur la prolifération nucléaire.

À notre avis, un mécanisme de contrôle devrait exister pour empêcher la dissémination des armes classiques. Un traité efficace sur le commerce des armes garantirait un transfert responsable des armes classiques. En tant que pays attaché au désarmement et à la non-prolifération, le Bangladesh œuvrera dans toute la mesure possible à la conclusion fructueuse d'un tel traité.

Il est consternant de constater l'augmentation démesurée des dépenses militaires mondiales depuis les deux dernières années. En 2006, le monde a dépensé 1,12 trillion de dollars aux seules fins d'objectifs militaires. Ces dépenses insensées sont le résultat d'une course aux armements frénétique qui a une incidence de plus en plus négative sur notre agenda pour le développement. Nous prions tous les pays, notamment les grands puissances militaires, de transférer une partie de ces ressources à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Une telle attitude permettrait d'aller de l'avant pour atteindre les objectifs internationalement convenus du développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, en 2015.

Le Bangladesh espère qu'à la présente session, la Première Commission jouera pleinement son rôle pour renforcer le régime de paix et de sécurité internationales. Monsieur le Président, avant de terminer, permettez-moi de réaffirmer notre volonté de coopérer avec vous et les autres représentants à cette fin.

M. Benmehidi (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire tout le plaisir de la délégation algérienne de voir le représentant d'un pays africain frère, le Sénégal, à la présidence de la Première Commission et le plaisir aussi de voir cette présidence vous incomber, à vous personnellement. Votre expérience personnelle et vos capacités reconnues de tous contribueront, nous en sommes convaincus, à assurer à nos travaux le succès auquel nous aspirons. Je puis vous assurer, ainsi que les membres du Bureau, de notre coopération, pleine et entière. De même, je saisis cette occasion pour rendre hommage à l'Ambassadeur Mona Juul, pour les efforts

louables qu'elle a consentis dans la direction des travaux de la Commission lors de la précédente session. Je ne saurais également manquer de saluer la présence parmi nous de l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut-Représentant aux affaires de désarmement et de lui souhaiter, dans le cadre de ses nouvelles fonctions, le plein succès auquel ma délégation ne manquera pas d'apporter sa pleine contribution.

Ma délégation s'associe pleinement à l'intervention de la délégation de l'Indonésie faite au nom du Groupe des pays non alignés ainsi qu'à l'intervention qui sera faite plus tard par la délégation du Nigéria au nom du Groupe des pays africains.

À l'instar des dernières sessions de l'Assemblée générale, la présente ne semble pas non plus déroger à la règle. Elle s'ouvre, une fois de plus, sur un certain nombre d'interrogations réitérant les préoccupations légitimes devant l'impasse à laquelle fait face l'entreprise multilatérale du désarmement dans un contexte marqué par l'émergence de nouvelles menaces, lesquelles n'ont jamais été aussi pressantes et porteuses d'inquiétudes pour l'ensemble de la communauté internationale.

Dans un tel contexte, la préservation de la paix et de la sécurité internationales représente un défi commun pour toute la communauté internationale. Nous devons nous y atteler afin de créer, ensemble, les conditions nécessaires à l'amorce d'une mutation profonde dans les attitudes à même d'asseoir les fondements du système de sécurité collective auquel nous aspirons. Un tel défi, à notre sens, exige un attachement à la promotion de la norme du droit et à la réhabilitation du cadre multilatéral de négociation en matière de désarmement, dont la Conférence du désarmement constitue le lieu idoine, en vue d'apporter des solutions globales et durables aux questions du désarmement et de la non-prolifération. De même que ce défi demeure tributaire de la mise en œuvre des engagements auxquels nous avons souscrit communément en matière de désarmement et d'élimination totale des armes de destruction massive, seule garantie réelle de sécurité pour tous. À cet égard, il n'est pas vain de rappeler la plate-forme du désarmement nucléaire dont les 13 mesures, adoptées lors de la sixième Conférence d'examen du TNP, constituent l'articulation agréée par tous les États parties à ce traité.

Il convient de souligner par ailleurs la nécessité d'adopter, dans les meilleurs délais, un programme de

travail équilibré au niveau de la Conférence du désarmement qui prendrait en charge les questions du Traité portant sur l'interdiction de la production de matières fissiles destinées à la fabrication des armes nucléaires, la prévention de la course aux armements dans l'espace ainsi que les garanties de sécurité.

Au moment où la Commission du désarmement vient d'achever ses travaux sur une note d'espoir, je voudrais partager avec la Commission le vœu de voir relancer le mécanisme multilatéral du désarmement. Car aujourd'hui plus que jamais le recours aux vertus de la négociation et de la concertation doit se poursuivre en vue de parvenir au désarmement et de promouvoir une ère de paix et de sécurité collective.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires, reconnues et créées sur la base d'arrangements librement consentis, est de nature à renforcer la paix et la sécurité internationales. Elle constitue un moyen efficace qui contribue indéniablement à la concrétisation de l'objectif de désarmement et de non-prolifération nucléaires ainsi qu'une importante mesure de confiance sur le plan régional. À cet égard, ma délégation estime qu'il est reconfortant de voir que des zones exemptes d'armes nucléaires aient été établies en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le Pacifique Sud, en Asie centrale et du Sud-Est et en Afrique, qui ont considérablement réduit les risques de la prolifération nucléaire et contribué à renforcer la paix et la sécurité internationales.

L'Algérie qui a contribué activement à l'élaboration et à l'adoption du Traité de Pelindaba en Afrique, qu'elle a ratifié en 1998, demeure profondément préoccupée par l'absence de progrès dans la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Elle exhorte la communauté internationale à adresser un signal fort pour demander à Israël de se conformer à la légalité internationale et lever le principal, voire l'unique obstacle devant cet important objectif, et contribuer ainsi au renforcement de la paix et de la stabilité dans cette région névralgique du monde.

L'Algérie a fait du dialogue et de la concertation un principe cardinal de sa politique étrangère autour duquel s'articule son action dans le cadre du renforcement de la sécurité régionale et internationale. Elle est résolument engagée à remplir toutes ses obligations découlant des instruments régionaux et internationaux auxquels elle est partie. Elle ne

ménagera aucun effort, dans le cadre des instances régionales et multilatérales auxquelles elle appartient, pour soutenir et promouvoir les initiatives destinées à relancer le processus de désarmement et de non-prolifération nucléaire ainsi que de maîtrise des armements.

C'est dans cet esprit que mon pays, après avoir accueilli récemment la cérémonie de lancement de l'Observatoire des mines antipersonnel, a accueilli au cours de cette année deux ateliers portant sur la Convention pour l'interdiction des armes chimiques. Le premier a été consacré aux aspects douaniers dans la région de l'Afrique du Nord et du Sahel, alors que le second a été dédié à l'universalité de cet instrument international. Une cérémonie marquant l'anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention a été organisée à la veille de l'ouverture des travaux de cette dernière manifestation. Par ailleurs, animée par le souci d'apporter sa contribution aux initiatives de paix et de sécurité dans la région méditerranéenne, ma délégation se fait un honneur et un plaisir de soumettre cette année encore à l'appréciation de la Première Commission un projet de résolution portant sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.

Pour terminer je voudrais renouveler mes vœux de plein succès aux travaux de la Commission.

M. Owade (Kenya) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection bien méritée à la présidence de la Première Commission. Je puis vous assurer du plein appui et de la coopération de la délégation du Kenya dans notre effort commun pour assurer le succès de la session. Je voudrais également féliciter M. Sergio Duarte pour sa nomination au poste de Haut Représentant aux affaires de désarmement et le remercier pour son excellente intervention au début de la présente session (*voir A/C.1/63/PV.2*). Nous sommes certains que le mécanisme du désarmement bénéficiera de sa riche expérience et de sa carrière remarquable dans la diplomatie multilatérale.

Nous nous associons sans réserve à l'intervention du représentant de l'Indonésie faite au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle que fera le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des pays africains.

Le Kenya reste fermement partisan des initiatives destinées à renforcer le mécanisme de désarmement en vue de parvenir au désarmement général et complet.

Malgré les revers enregistrés au cours des deux dernières années, nous ne pouvons nous permettre d'abandonner l'action entreprise pour débarrasser le monde des armes nucléaires, chimiques et biologiques. À nos yeux, le multilatéralisme, dans le cadre de l'ordre du jour du désarmement, est le seul moyen viable d'envisager un avenir pacifique, sûr et exempt d'armes nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime du désarmement et de la non-prolifération. Nous nous félicitons des progrès réalisés à la première session du Comité préparatoire à la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui s'est tenue à Vienne, en mai dernier, et espérons que toutes les parties s'efforceront d'amener le processus à un résultat significatif. Nous renouvelons notre attachement au TNP, pacte aux termes duquel les États non dotés d'armes nucléaires se sont engagés à ne pas acquérir d'armes nucléaires tandis que les États dotés de ces armes élimineraient leurs arsenaux. Les trois piliers du TNP – désarmement, non-prolifération et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques – doivent être traités de façon égale, équilibrée et non sélective.

Les résultats obtenus l'année dernière à la réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques sont encourageants et nous laissent espérer que des progrès seront effectués dans les autres domaines du désarmement.

La relation entre le désarmement et le développement ne saurait être trop soulignée. Ces deux éléments sont, en fait, inextricablement liés. Il est attristant de constater que de précieuses ressources continuent d'être consacrées à des dépenses militaires aux dépens du développement. Le précédent Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, a établi ce lien de façon éclatante dans son important rapport « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005) où il dit clairement qu'il ne peut y avoir de développement sans sécurité et pas de sécurité sans développement. La garantie définitive des droits de l'homme présuppose le développement et la sécurité.

Au risque de rappeler l'évidence, je tiens à affirmer que la sécurité ne peut être garantie par des États individuels, de façon isolée. La sécurité requiert des efforts concertés. C'est pourquoi la communauté internationale doit accorder la priorité au multilatéralisme.

À cet égard, nous soulignons le rôle de la Conférence du désarmement à Genève en tant qu'unique instance multilatérale de négociations pour les traités de désarmement. En qualité de membre de la Conférence, le Kenya a regretté l'absence de progrès à la Conférence durant près d'une décennie. Nous espérons que l'action inlassable menée par les six présidents au cours de la session de 2007 porteront bientôt leurs fruits pour que la Conférence puisse entreprendre des négociations substantielles sur un programme de travail fondé sur les principes d'équilibre et de non-sélectivité.

Le Kenya s'associe à l'appel pour la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Les armes classiques continuent d'avoir des effets dévastateurs, notamment dans les pays en développement. Le Kenya réaffirme son appui au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. À cet égard, nous nous félicitons du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur le courtage illicite. Le Kenya continue de jouer un rôle important parmi les pays de l'Afrique de l'Est et de la corne de l'Afrique signataires de la Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération des armes légères dans la région des Grands Lacs et dans la corne de l'Afrique. Le Centre régional sur les armes légères a effectué un travail considérable en harmonisant et en coordonnant les activités des États Membres en matière de réduction des armes légères. Nous sommes reconnaissants aux États partenaires qui continuent d'appuyer le Centre dans ses nobles objectifs.

Le Kenya s'enorgueillit d'avoir été parmi les premiers auteurs du projet de résolution relatif au traité sur le commerce des armes, projet adopté par 153 États à la soixante et unième session (résolution 61/89). Nous sommes encouragés par les réponses fournies par les États Membres à la demande du Secrétaire général, et attendons avec intérêt de participer aux travaux du groupe d'experts gouvernementaux sur la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant qui garantirait un commerce responsable dans le domaine des armes légères. Nous appuyons les initiatives lancées par un certain nombre d'États pour progresser vers la réalisation des objectifs du Programme d'action. C'est pourquoi le Kenya s'est joint à d'autres États pour adopter la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, du 7 juin 2006. Le

Kenya est, depuis lors, un membre actif du principal groupe de Genève pour promouvoir les objectifs de cette déclaration.

À cet égard, le Gouvernement kenyan, avec le Gouvernement suisse et en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), accueillera, les 30 et 31 octobre 2007, la Réunion régionale africaine sur la violence armée et le développement. Nous espérons que les États africains qui n'ont pas encore adopté la Déclaration de Genève le feront et se consacreront à sa mise en œuvre.

Pour terminer, j'appelle toutes les délégations à œuvrer dans un esprit de coopération pour que nous puissions atteindre les nobles objectifs que la communauté internationale attend de nous. Les enjeux sont élevés mais, ensemble, nous pouvons réussir. Le Kenya ne manquera pas d'apporter son appui.

M. Obisakin (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom du Groupe des pays africains, je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Nous félicitons également l'ambassadeur Sergio Duarte pour sa récente nomination au poste de haut représentant aux affaires de désarmement. Le Groupe des États africains souhaite également adresser ses félicitations aux autres membres du Bureau. Nous sommes certains que, grâce à votre expérience dans le domaine du désarmement, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Le Groupe des pays africains vous assure de son appui indéfectible et de sa coopération sans réserve dans l'accomplissement de votre tâche.

Le Groupe africain se dit confiant dans la promotion de la paix et de la stabilité internationales fondées sur le principe de la sécurité non diminuée pour tous les États. Le Groupe réaffirme sa volonté d'œuvrer pour parvenir au désarmement général et complet sous un contrôle strict et efficace. Le Groupe continuera de poursuivre les objectifs de la non-prolifération des armes de destruction massive sous tous ses aspects jusqu'à leur concrétisation. Nous demandons à toutes les délégations de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour accroître les progrès sur la question du désarmement et de la non-prolifération.

Le Groupe des pays africains reste convaincu que les armes nucléaires font peser le plus grand danger sur l'humanité et sur sa civilisation. C'est pourquoi il est

impératif que la communauté internationale se mette d'accord pour entamer sans tarder des négociations multilatérales conduisant à la rapide conclusion d'une convention interdisant la mise au point, la fabrication, l'essai, le déploiement, le stockage, le transfert, l'emploi ou la menace des armes nucléaires et sur leur élimination complète. Pour parvenir à cet objectif, le Groupe demande aux États dotés d'armes nucléaires de s'engager à mettre fin à l'amélioration qualitative, à la mise au point, à la fabrication et au stockage des ogives nucléaires et à leurs vecteurs.

En attendant l'élimination complète de ces armes, un instrument juridiquement contraignant devrait être établi, au titre duquel les États dotés d'armes nucléaires s'engageraient à ne pas avoir recours à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre les États non dotés de ces armes. Pour le Groupe des pays africains, il est important que tout processus de désarmement nucléaire soit irréversible, transparent et vérifiable afin de le rendre pertinent et efficace.

Le Groupe des pays africains reconnaît que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a été un jalon important dans l'histoire des efforts multilatéraux pour parvenir au désarmement, notamment au désarmement nucléaire. Le Groupe, une fois encore, regrette que, trois décennies après son adoption, le Document final de cette session (résolution S-10/2) n'ait toujours pas été mis en œuvre. C'est pourquoi le Groupe estime nécessaire de convoquer une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement afin de donner un véritable sens au processus de désarmement nucléaire. Il apprécie la dynamique créée par le groupe de travail sous la présidence de l'Ambassadeur Labbé, du Chili.

Le Groupe des pays africains se félicite de la conclusion heureuse de la première session du Comité préparatoire au processus d'examen du TNP et réaffirme sa confiance dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant qu'instrument vital pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Groupe approuve les 13 mesures concrètes adoptées à la Conférence d'examen du TNP de 2000 pour une action systématique et progressive permettant de mettre en œuvre l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux et, par là même, au désarmement nucléaire conformément à l'article VI du Traité. Le Groupe regrette que la Conférence d'examen

du TNP de 2000 n'ait pas pu aboutir à un résultat positif.

Le Groupe des pays africains renouvelle son appui de longue date à l'élimination complète de tous les essais nucléaires. Le Groupe souligne qu'il est important de parvenir à une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment de tous les États dotés d'armes nucléaires, ce qui, entre autres, contribuerait au processus de désarmement nucléaire. À cet égard, le Groupe approuve la Déclaration adoptée à la Conférence de facilitation sur l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue à New York du 21 au 23 septembre 2005. En attendant la mise en œuvre du Traité, il est important de maintenir le moratoire sur les essais d'armes nucléaires, ou explosions de tous autres dispositifs nucléaires. Le Groupe se félicite de la récente augmentation du nombre de signatures et de ratifications du Traité.

Pour le Groupe des pays africains, il est important de renforcer les accords multilatéraux en vigueur sur la maîtrise des armements et le désarmement pour permettre l'application effective et le plein respect de ces accords. Le Groupe réaffirme également sa conviction qu'il convient de renforcer le mécanisme de désarmement en vigueur en tant que moyen de faire avancer le processus du désarmement nucléaire.

À cet égard, le Groupe des pays africains se félicite des progrès enregistrés dans les travaux de la Conférence du désarmement et espère qu'un accord sera atteint pour aborder l'examen des questions de fond. Le Groupe demande à la Conférence du désarmement de convenir d'un programme de travail le plus rapidement possible pour permettre l'ouverture de négociations de fond.

Le Groupe renouvelle son appui au cycle de travaux en cours à la Commission du désarmement et espère que la session de 2008 parviendra à des résultats fructueux. Il encourage les présidents des groupes de travail à poursuivre leurs efforts afin d'atteindre le consensus sur les documents finaux du cycle.

Le Groupe des pays africains renouvelle son appui au concept des zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues et créées sur la base d'arrangements librement consentis entre les États des régions intéressées. Le Groupe souscrit à la Déclaration adoptée à la Conférence des États parties

et signataires aux traités créant des zones exemptes d'armes nucléaires, qui s'est tenue à Tlatelolco, Mexique, du 26 au 28 avril 2005. Nous appelons les États, dont le nombre est requis, à ratifier le Traité de Pelindaba et ses protocoles portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique pour que cet instrument puisse entrer en vigueur au plus tôt.

Le Groupe des pays africains demande aux États de prendre les mesures appropriées pour empêcher tout déversement de déchets nucléaires, chimiques ou radioactifs qui violerait la souveraineté des pays. À cet égard, le Groupe rappelle la résolution du Conseil des ministres de la Commission de l'Union africaine de 1991 concernant la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux en Afrique. Le Groupe demande également la mise en œuvre effective du Code de conduite de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur les mouvements transfrontaliers internationaux de déchets radioactifs en tant que moyen de renforcer la protection de tous les États contre le déversement de déchets radioactifs sur leurs territoires.

Le Groupe des pays africains tient à dire à nouveau sa confiance, comme le reconnaît également le document final, dans la pleine application du Programme d'action des Nations Unies de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Il s'agit, en effet, d'un élément essentiel pour promouvoir la sécurité et créer les conditions requises pour le développement durable dans de nombreux pays en voie de développement, notamment dans les pays africains. Le Groupe appelle à la convocation de la prochaine réunion d'examen biennale en 2008. Il a contribué de façon importante à l'accord atteint sur le texte final d'un projet d'instrument international sur le traçage illicite des armes légères.

Conscient du fait que le courtage illicite des armes joue un rôle important dans le commerce de ces armes, le Groupe des pays africains demande la création d'un régime international efficace sur le courtage illicite. Pour parvenir aux résultats souhaités, il est impératif que la communauté internationale traite de la menace posée par le commerce illicite des armes légères de manière globale et efficace.

Le Groupe des pays africains se félicite du résultat de la première Conférence d'examen de la

Convention d'Ottawa sur les mines terrestres, qui s'est tenue à Nairobi du 29 novembre au 3 décembre 2004 et, conformément au document final, demande aux États parties à la Convention de s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre de cet instrument.

Enfin, le Groupe des pays africains réaffirme sa conviction que les centres régionaux pour la paix et le désarmement peuvent jouer un rôle important dans la promotion de la paix, de la sécurité, de la maîtrise des armes et du désarmement. Néanmoins, il note avec regret que le Centre régional pour la paix et le développement en Afrique ait dû être restreint en raison de l'insuffisance de fonds. Le Groupe se félicite des conclusions du mécanisme consultatif établi pour la réorganisation du Centre régional et pour son fonctionnement optimal.

M. Almansoor (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Nous faisons confiance à votre sagesse et à votre compétence pour mener les travaux de la Commission avec succès. Nous félicitons également les autres membres du Bureau.

Avant de traiter d'un certain nombre de questions relatives au désarmement et à la non-prolifération, je voudrais féliciter chaleureusement M. Sergio Duarte, le Haut-Représentant du Secrétaire général aux affaires de désarmement, pour son intervention (voir A/C.1/62/PV.2).

Le désarmement et la non-prolifération sont des questions prioritaires pour les Nations Unies étant donné qu'elles ont pour objet d'instaurer la paix et la sécurité mondiales. Ces dernières années, nous avons été de plus en plus témoins de tentatives de certains États de se procurer la technologie des armes nucléaires. Nous avons exprimé notre crainte que de telles armes puissent être acquises par des terroristes, engendrant ainsi un climat de frayeur. En retour, une telle situation saperait la stabilité mondiale.

À cet égard, le Royaume de Bahreïn réaffirme qu'il convient de parvenir, sans entrave d'aucune sorte, à l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de respecter ses dispositions. Les États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité ont droit à des garanties de sécurité immédiates, inconditionnelles et juridiquement contraignantes.

Le Royaume de Bahreïn attache une grande importance au désarmement. C'est pourquoi il a adhéré à un grand nombre de conventions et de traités internationaux concernant tous les aspects et toutes les formes du désarmement. Mon pays a récemment rejoint l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), étant totalement convaincu du rôle vital joué par l'Agence pour le renforcement du système de non-prolifération nucléaire.

Nous sommes conscients de la nécessité de libérer la région du Moyen-Orient des armes de destruction massive, notamment les États du Golfe. Nous demandons à la communauté internationale et aux Nations Unies de faire pression sur Israël pour qu'il respecte le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Israël est le seul État de la région à ne pas encore avoir signé le TNP. Il est impératif qu'Israël soumette ses installations nucléaires au régime de garanties de l'AIEA, conformément à la résolution adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, et dans le cadre d'un accord sur la prorogation indéfinie du Traité et sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Malheureusement, cette importante résolution reste encore à appliquer.

En ce qui concerne la question nucléaire iranienne, Bahreïn demande que des initiatives soient lancées pour parvenir à une solution pacifique par la voie de négociations directes avec l'Iran afin d'épargner à la région du Golfe arabe de nouvelles tensions du genre de celles qu'elle a connues durant les 25 dernières années. Nous demandons à la République islamique d'Iran de faire preuve de plus de transparence et d'une plus grande coopération avec l'AIEA au titre du TNP afin de rassurer la communauté internationale et les États voisins sur les objectifs pacifiques du programme nucléaire iranien. Le Royaume de Bahreïn réaffirme le droit de tous les États à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sous la supervision de l'AIEA.

Aujourd'hui, notre monde est témoin de nombreux conflits armés générés par le commerce illicite d'armes légères de plus en plus perfectionnées.

Les armes légères sont une source d'instabilité et d'insécurité pour de nombreux pays du globe. Elles sont également une source de grande préoccupation pour la communauté internationale. Le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes

légères sous tous ses aspects constitue un important cadre politique dont les États devraient s'inspirer en raison de l'importance qu'il revêt pour les pays qui ont connu ce phénomène dangereux et déstabilisant.

Nous nous félicitons de l'intérêt particulier porté par le Secrétaire général à la revitalisation du programme de travail en matière de désarmement et de non-prolifération. Le Département des affaires de désarmement a été restructuré et le Haut-Représentant du Secrétaire général a été nommé dans ce même but. Il s'agit là d'une importante initiative destinée à renforcer la capacité du Bureau des affaires de désarmement à présenter des idées constructives qui

inciteront les États Membres à prendre des mesures efficaces en matière de désarmement, notamment de désarmement nucléaire. Selon nous, la coopération internationale est nécessaire pour éliminer les armes de destruction massive. Cette question doit continuer d'être un objectif important de la communauté internationale afin d'éviter des conflits et des guerres et d'instaurer un monde fondé sur la coexistence pacifique pour que les générations futures puissent, dans toutes les régions du globe, connaître la paix, la sécurité et la prospérité.

La séance est levée à 13 h 35.